



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Division pistolet

Dispositions d'exécution 2008/2009

Concours Epingles pistolet 10m (CE-10)

En complément au règlement CE-10, doc. 4.71.01 f, édition 2007 de la FST, la Division pistolet de la SNTS émet les dispositions d'exécution suivantes pour l'année de compétition 2008/2009.

Art. 1

Finances

Les prix des passes sont fixés comme suit, dont Fr 1.- par feuille de stand revient à la société organisatrice et Fr. 1.- à la SNTS. Pour les catégories d'âge jusqu'à U20 (10-20 ans), le prix de la passe est réduit et de ce fait, le montant de Fr. 1.- ne peut plus être déduit ni par la société ni par la SNTS :

Degré 1 : bronze	4.-	Jusqu'à U20	2.-
Degré 2 : argent	3.-	Jusqu'à U20	1.50
Degré 3 : or	3.-	Jusqu'à U20	1.50

Chaque feuille de stand manquante sera facturée au prix de Fr. 4.-, chaque feuille annulée ou détériorée au prix de Fr. 1.-.

Art. 2

Contrôle

Les programmes doivent être exécutés sous contrôle. La personne désignée par la société pour assumer ce contrôle est responsable du déroulement réglementaire de la compétition.

Art. 3

Annonce des résultats et décompte

Les sociétés renvoient toutes les feuilles de stand avant le **15 mai 2009** à la cheffe du concours.

Les sociétés s'acquitteront de ce concours avant fin mai 2009 directement auprès de la SNTS sur le CCP 23-403-2 en mentionnant qu'il s'agit du « CE-10 ».

Art. 4

Dispositions de concours

4.1. Le concours comporte 3 degrés :

Degré 1 : épingle bronze / degré 2 : épingle argent / degré 3 : épingle or

Chaque degré peut être tiré à volonté jusqu'à ce que le résultat soit atteint. Le tireur ne peut passer au degré suivant que lorsque les conditions du degré précédent ont été remplies.

4.2 Programme de tir

Chaque programme est composé de deux parties :

1ère partie : Cible zone

10 coups, tous les points d'impact doivent se trouver entièrement dans un cercle d'un diamètre déterminé en fonction du degré tiré (cf. chiffre 4.3). Dès que cette condition est remplie, le tireur peut passer à la seconde partie.

2ème partie : Cible de compétition pistolet 10m FST numérotées

20 coups, soit 4 cibles à 5 coups (adolescents de 10 à 16 ans : 10 coups, soit 2 cibles à 5) ; aucun coup inférieur à la valeur fixée au chiffre 4.3. Dès que cette condition est remplie, le tireur peut passer au degré supérieur.

4.3 Conditions pour chaque degré

Epingle de bronze

Cible zone : diamètre de la gerbe max. 60 mm
Cible compétition pistolet 10m : pas de coups inférieurs à 6

Epingle d'argent

Cible zone : diamètre de la gerbe max. 50 mm
Cible compétition pistolet 10m : pas de coups inférieurs à 7

Epingle d'or

Cible zone : diamètre de la gerbe max. 40 mm
Cible compétition pistolet 10m : pas de coups inférieurs à 8

4.4 Participation au concours

Chaque tireur ne peut participer à ce concours qu'une fois par saison.

4.5 Allégements de position, resp. moyens auxiliaires

Pour la classe d'âge U12 : appui fixe ; pour la classe d'âge U14 : appui mobile (selon doc. n°6.54.01).

Art. 5

Commandements

Il est vivement recommandé d'appliquer les commandements de tir FST (Cdmt-P ; Doc. 4.02).

Art. 6

Classes d'âge et distinctions

Adolescents jusqu'à U16 (10-16 ans)

Juniors U18 (17-18 ans)

Juniors U20 (19-20 ans)

Elite (classe d'âge ouverte)

Seniors (46-59 ans)

Vétérans (60-69 ans)

Seniors vétérans (dès 70 ans)

L'âge selon l'année de naissance atteint à la fin du concours est déterminant !

Degré épingle de bronze : une épingle de bronze ou 2 points de bonification

Degré épingle d'argent : une épingle d'argent ou 2 points de bonification

Degré épingle d'or : une épingle d'or ou 3 points de bonification

Au maximum 7 points de bonification peuvent être attribués par année.

Ne pas oublier de mentionner sur la feuille de stand si le tireur désire l'épingle ou les points de bonification !

Lorsqu'un tireur a cumulé 35 points, il a droit à une épingle spéciale, pour 35 points supplémentaires, à un stylo chromé, puis pour les 35 points suivants, à une montre-bracelet CE-10.

Art. 7

Licences

Ce concours est soumis à l'obligation de la licence. Le numéro de la licence doit être indiqué sur la feuille de stand.

Edition octobre 2008

Le responsable de la Division

La cheffe du concours

Roland Salathé

Gabriela Faedo